



1 → **Pour défendre vos droits et obtenir :**

- * la légalisation de la circulation **inter-files** raisonnée.
- * l'aménagement des **infrastructures dangereuses**, l'entretien des routes.
- * **l'abandon de la répression routière** liée à la « répression rentière ».

2 → **Pour rester informé et :**

- * bénéficier des **conseils et de l'accompagnement de la Commission Juridique de la FFMC** notamment, et tout particulièrement, lors d'un accident.
- * sensibiliser les collégiens et lycéens (**ERJ**) ;

3 → **Pour permettre à la FFMC d'être présente et défendre les 2 RM :**

- * dans les Commissions gouvernementales (**CNSR**);
- * dans les Commissions locales (Commission sécurité routière, concertations avec les départements et autres ...).
- * à la Commission Européenne grâce à son implication dans la **FEMA** (fédération européenne des associations motocyclistes).

4 → **Pour prolonger plus de 30 années de combats légitimes et victorieux :**

- * boycott de la vignette moto (1980),
- * obtention de la **baisse de 40% des tarifs autoroutiers** (1982) : création de la classe 5,
- * mise en place de "**Relais Motards Calmos**" pour offrir une pause aux motards sur la route des grandes concentrations sportives (1991),
- * exigence d'une **circulaire pour le doublement des rails de sécurité** (1993),
- * contribution à la **normalisation des ralentisseurs** (1994),
- * abandon du projet d'allumage des feux le jour pour les automobiles (2005),
- * **abandon du projet de port obligatoire de gilet rétro-réfléchissant** (2012),
- * abandon des verbalisations pour les éthylo-tests (2013),
- * abandon du Contrôle Technique européen pour les motos (2013),
- * et, toujours, promotion de nos **49 propositions** pour une autre politique de Sécurité Routière.

6 → **Pour donner à ce mouvement les moyens de son indépendance :**

La FFMC ne touche **AUCUNE subvention** pour son fonctionnement.
Toutes les actions initiées par la FFMC sont financées par votre contribution!
Votre cotisation représente le prix de cette indépendance !

7 → **Parce qu'il n'existe aucune autre organisation** rassemblant tous les usagers de 2 roues motorisés en capacité de défendre vos droits avec de tels résultats depuis 30 ans !

Vous pouvez adhérer en nous rencontrant (espèces ou chèque),
en ligne (carte bancaire), ou par correspondance (chèque)

Réunions : le **premier mercredi** du mois à 21h au local FFMC66, et le **troisième vendredi** du mois devant la FNAC
(en période hivernale le rendez vous du vendredi a lieu dans un site abrité, se renseigner sur le site : ffmc66.free.fr)